

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 125 (1974)
Heft: 11

Artikel: Le forestier, conseil du paysan
Autor: Moreillon, B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-766251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le forestier, conseil du paysan

Par *B. Moreillon*, Berne

Oxf.: 945:923.4

Conseiller le paysan en matières forestières, c'est partir à la découverte, en forêt comme au milieu des réactions du propriétaire, d'horizons pleins de surprises. On aura jamais fini d'explorer l'âme paysanne...

Mais cette activité de conseil n'est pas qu'une aventure; elle est surtout une merveilleuse école, aidant celui qui la suit à mieux saisir des aspects de notre profession qui sont mal connus, ou parfois même ignorés.

Certes, nos professeurs nous avaient bien expliqué que les contacts avec la population, les autorités en particulier, étaient indispensables. Ils devaient permettre au forestier de faire passer des idées dans l'esprit des intéressés. Nos maîtres de stage nous avaient plus directement initiés aux «relations publiques», alors que personne n'employait ce terme. Dès les premiers jours de notre activité professionnelle, nous avons dû discuter des projets, adjuger des coupes, vendre des bois, engager du personnel, traiter avec des autorités, des mandants ou des collaborateurs. Pourtant rien ne vaudra jamais le contact direct avec le paysan propriétaire de forêts. Et pourquoi donc?

D'abord, il s'agit d'une rencontre presque confidentielle de deux hommes, sans rapport hiérarchique ni influence de rang social. Ensuite, l'objet de la discussion ou de l'étude est la propriété de l'un des partenaires, et chacun sait que dès que l'on aborde la propriété foncière, les réactions du propriétaire peuvent être très particulières. Chacun des intéressés connaît la forêt à sa manière; il est fréquent que ces connaissances soient complémentaires l'une de l'autre, même si elles paraissent parfois devoir conduire à des conclusions contradictoires.

Enfin, la nature du paysan est telle qu'elle fait de tout entretien et de toute tractation avec ce type d'homme une expérience unique.

Un paysan dit beaucoup de choses, même s'il ne parle pas; il en comprend et en enregistre beaucoup d'autres, même si rien ne se dit. Il vous regarde, vous dévisage, vous laisse parler sans faire un geste qui puisse être interprété comme une approbation ou une critique. A croire que, comme l'araignée, il a tendu la toile et attend que la mouche s'y prenne. En fait, s'il est réservé, pour ne pas dire méfiant, c'est qu'il analyse à sa manière tout ce qui l'entoure, et qu'il le met en relation avec ce qu'il sait, pressent ou imagine. Il cherche des points de repère pour faire de ce qui est nouveau quelque chose d'explicable, ou tout au moins d'appréciable. Comme il ne veut

pas être surpris, il observe, cherche et attend. Contrairement aux apparences, le paysan qui vous écoute est d'une remarquable activité.

Et quand c'est à l'interlocuteur d'écouter, alors commence pour celui-ci une phase qui n'est pas toujours aisée; elle ressemble étrangement à un puzzle difficile, dont les images sont estompées et les pièces mal finies. Il faut être parvenu presque au bout du montage, avoir vérifié si tout est bien en place, pour voir de quoi il s'agit. Le paysan n'exprime par des mots qu'une part de ce qu'il veut dire; il emploie des termes à lui, parfois chargés d'un sens local inconnu ailleurs, ou empreints de nuances que l'«étranger» ne sent pas. La langue du terrien est une poésie vivante!

Conseiller le paysan à propos de sa forêt, c'est aussi s'introduire dans un patrimoine. Tout y est tissé de liens affectifs qui font qu'un avis émis peut être interprété comme une critique, ressentie d'autant plus vivement qu'elle s'adresserait éventuellement à un père, grand-père ou ancêtre plus éloigné.

D'autre part, la forêt fait partie de l'exploitation agricole; il est donc important que le forestier s'intéresse à l'ensemble de la propriété. Il verra mieux le rôle que la forêt peut y jouer, mais surtout il fera un pas vers celui qui attend de lui un avis ou un conseil. A-t-on déjà utilement discuté avec un vigneron sans franchir le seuil de la cave? Toute conversation «d'affaires» avec un paysan n'est que la fin d'une longue chaîne de propos sur le temps, les récoltes, les prix, la politique, les enfants, etc. Il faut entrer en matière par la bande... et éventuellement par l'écurie.

La visite de la forêt permet, elle aussi, de belles découvertes; tous les types de peuplements sont représentés dans les forêts paysannes, et chacun d'eux a le plus souvent une histoire connue du propriétaire. Les dates de plantation et de coupe sont mises en relation avec des personnes de la famille et des événements météorologiques: c'est encore le grand-père qui avait planté cette clairière, c'était l'année de la grosse neige, c'était après la grêle ou l'année de la mob..., j'avais juste fini Marcelin quand on a coupé le reste, on avait refait la grange...

Les préoccupations du paysan à propos de sa forêt concernent souvent l'avenir immédiat: coupe, plantation, soins culturaux, achat d'une parcelle voisine. On aborde plus rarement les problèmes de traitement à long terme; l'optique du propriétaire privé n'est pas celle de la commune, et les besoins sont très différents. Tout y est plus fonction du domaine agricole, de la famille et des événements particuliers, comme aussi de la tendance du paysan à sauvegarder son indépendance. La solution à ses problèmes qui aurait pour condition ou conséquence une intégration à une organisation communautaire sera généralement examinée avec plus de réserve et de circonspection que celle qui laisserait au propriétaire toute sa liberté individuelle.

Au contact du paysan, le forestier apprend à considérer la forêt d'une façon «humaine», en ce sens que le rapport homme-forêt y est déterminant

et que certains aspects économiques ou sylviculturaux sont parfois relégués au second plan. D'autre part le forestier rencontrera des images et des peuplements qui n'ont pas leur pareil dans la forêt publique, et pour lesquels il recevra des explications de celui qui en a suivi l'évolution. L'activité de conseil en général, et du paysan propriétaire de forêt en particulier, est un enrichissement insoupçonné dont beaucoup de forestiers devraient pouvoir bénéficier. Elle est un complément bienvenu des études scientifiques, économiques et techniques, et donne à notre profession une dimension que d'autres pourraient lui envier.

Zusammenfassung

Der Förster als Berater des Landwirtes

Beim Förster — insbesondere beim Forstingenieur — wird während seiner Ausbildungszeit immer wieder auf den sehr wichtigen Kontakt mit der Bevölkerung hingewiesen.

Später dann, in der Praxis, stehen die noch «wichtigeren» Dinge Projekte, Holzverkauf, Schlagzeichnung, Verkehr mit Behörden so sehr im Vordergrund, dass das Gespräch mit dem Privatwaldbesitzer — bei uns meist der Landwirt — ins Hintertreffen gerät.

Dabei ist diese Aufgabe als Berater keineswegs nebensächlich, vor allem aber sehr interessant und gibt dem Forstmann immer wieder eine Bereicherung seiner beruflichen Tätigkeit. Der Bauer als Gesprächspartner ist ein sehr aufmerksamer Zuhörer, der scheinbar unbeteiligt und ohne vorher eine Stellungnahme zu ver raten den Ausführungen folgt. Die Interpretation seiner Antwort ist dann allerdings nicht ganz einfach; sie ist weniger nüchtern, mehr gefühlsbetont und vielleicht etwas weitschweifig. Es bedarf auch eines gewissen Fingerspitzengefühls, als Berater des bäuerlichen Waldbesitzers zu wirken. Eine Bemerkung kann leicht als persönliche Kritik oder als gegen die Vorfahren und frühern Heger gerichtet aufgefasst werden.

Der Wald ist hier nur ein Teil eines Ganzen; er gehört zum Landwirtschaftsbetrieb — der Besitzer ist in erster Linie Bauer. Eine forstwirtschaftliche Aussprache kann also unter Umständen mit der Diskussion um die Kartoffelernte beginnen! Ebenso besteht oft eine fast menschliche Beziehung zum Wald, wichtige Ereignisse werden zu ihm in Verbindung gebracht: «... im Jahr, als wir die Tannen gepflanzt haben.»

Wie schon erwähnt, gehört der Wald des Bauern zum Hof. Die hier gestellten Anforderungen sind nicht unbedingt identisch mit denen an die kommunalen Forste. Die waldbauliche Planung ist daher etwas weniger starr und kurzfristiger, um den wechselnden Bedürfnissen des übrigen Betriebes zu genügen. Um die Eigenständigkeit zu wahren, wird der Bauer einer Bewirtschaftung «seines Waldes» durch eine überbetriebliche Organisation immer kritisch gegenüberstehen.